

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE DES ÉLECTIONS ET DES ÉLUS
AVIS DE CONCOURS D'ARCHITECTURE NATIONAL RESTREINT
N° 05/ DALEE/WA/2026
NIF : 410002000016085

La Direction de L'Administration locale, des élections et des élus de la wilaya d'Alger lance un concours national d'architecture restreint pour la prestation de l'étude et suivi pour la réalisation d'une sureté de daïra à-Bir Mourad Raïs Alger.

Le présent avis de concours, s'adresse aux bureaux d'études nationaux répondant aux conditions d'exercice de la profession et ayant l'agrément de l'année en cours pour l'exercice de la profession d'architecte et justifiant et ayant des capacités techniques et professionnelles suivantes :

- 1- L'agrément exigé par la réglementation en vigueur en cours de validité.
- 2- Réalisé la prestation d'étude ou étude et suivi au moins d'un (01) projet de catégorie (C) ou catégorie supérieure
- 3- Au moins un (01) architecte ou un (01) ingénieur en génie civil ou master dans le domaine du bâtiment ayant une expérience minimale de trois (03) ans.
- 4- Réalisé un minimum de chiffre d'affaire moyen supérieur ou égal à 7.000.000,00 DA dans les trois meilleurs bilans financiers des cinq (05) dernières années (2021,2022,2023,2024 et 2025).

NB : Les pièces justificatives :

1. Pour les bureaux d'études privés : l'agrément exigé par la réglementation en cours de validité pour l'exercice de la profession d'architecte.
Pour les bureaux d'études publics : statut du bureau d'études, décret de création et l'extrait de registre de commerce portant code architecture (607009).
2. Attestations de bonne exécution de la prestation d'étude ou étude et suivi d'un projet de catégorie (C) ou de catégorie supérieure, ces attestations devront porter l'objet du contrat ou marché d'étude, la catégorie de l'ouvrage et délivrées par des maitres d'ouvrages publics, si non, elle sera considérée comme nul et non avenue.
3. Le diplôme pour l'architecte ou ingénieur en génie civil ou master dans le domaine du bâtiment et affiliation CNAS, CACOBATH ou CASNOS, certificat ou attestation de travail justifiant une expérience minimale de 03 ans.
L'architecte agréé, ne sera pas sujet à l'éligibilité, il sera sujet à la notation lors de l'évaluation de l'offre technique.
(L'architecte pris en considération pour l'éligibilité sera autre que l'architecte agréé)
4. Les bilans financiers des années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025), visés par les services des impôts ou C20.

Les moyens humains ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets à la notation lors de l'évaluation de l'offre technique.

N.B : la soumission sous forme de groupement n'est pas autorisée dans le cadre du présent cahier des charges.

Les bureaux d'études nationaux intéressés par le présent concours d'architecture sont appelés à retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Administration, Locale des élections et des Elus de la wilaya d'Alger, (2ème étage) Bureau des marchés n°03 ex CPVA, sise au 08, Rue ASSELAH Houcine, Alger centre, Alger.

Les offres des bureaux d'études doivent contenir : un dossier de candidature, une offre technique, une offre de prestation et une offre financière.

Les bureaux d'études intéressés par le présent avis de concours et ayant retiré le cahier des charges, sont invités dans la première phase à remettre uniquement les plis du **dossier de candidature**, après l'ouverture des plis des dossiers de candidatures et leur évaluation seuls les candidats présélectionnés, sont invités à remettre les plis de l'offre technique, de prestation et de l'offre financière.

Le dossier de candidature est inséré dans une enveloppe cachetée, indiquant la dénomination du bureau d'études, la référence et l'objet du concours d'architecture ainsi que la mention « **Dossier de candidature** », cette enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

« A N'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres »

AVIS DE CONCOURS D'ARCHITECTURE NATIONAL RESTREINT

N° 05/DALEE/WA/2026

« ÉTUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE SURETE DE DAIRA

A BIR MOURAD RAIS –ALGER »

L'offre du dossier de candidature doit être déposée à l'adresse citée ci-dessus.

Les offres : technique, prestation et financière doivent être déposées à l'adresse citée et présentées conformément à l'article 26 du cahier des charges.

La durée de préparation des offres est fixée comme suit :

Dossier de candidature : 10 Jours à compter de la date de la première parution de l'avis du concours dans la presse ou le BOMOP.

L'offre technique, offre de prestation et offre financière : **30 Jours** à compter de la date de la première parution de l'avis du concours dans la presse ou le BOMOP invitant les bureaux d'études éligibles à présenter leurs offres techniques, offre de prestation et offre financière à l'issue de l'évaluation des dossiers de candidatures.

- Le jour de dépôt des offres des dossiers de candidatures se tiendra le dernier jour de la durée de préparation des offres des dossiers de candidatures, si ce jour coïncide avec un jour férié, ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- Le jour de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres.

- L'heure limite de dépôt des offres est fixée à **12H00Min.**

- la réunion d'ouverture des plis des dossiers de candidatures se tiendra le dernier jour de la durée de préparation des offres des dossiers de candidatures à **13H00Min.**

- Le jour de dépôt des offres techniques, de prestations et offres financières correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres des dossiers techniques, de prestations et offres financières, si ce jour coïncide avec un jour férié, ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- L'heure limite de dépôt des offres est fixée à **12H00Min.**

- La réunion d'ouverture des plis des offres techniques et prestations (œuvres architecturales) se tiendra le dernier jour de la durée de préparation des offres techniques, prestations (œuvres architecturales) et offres financières à **13H00Min.**

- La réunion d'ouverture des plis des offres financières, se tiendra après l'évaluation des prestations (œuvres architecturales) et des offres techniques et concerne seulement les offres des bureaux d'études qualifiés conformément à l'article 42 du cahier des charges.

- Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres (10jours + 30jours), à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

- Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des dossiers de candidatures.